



## Créer des droits pour la santé des femmes

La santé des femmes ne peut pas rester un angle mort des droits familiaux. La CGT Fonction publique porte l'exigence d'un droit individuel, effectif et opposable à la santé des femmes. **De nombreuses collectivités et administration ont expérimenté la mise en place de "congés menstruels" ou "congés hormonaux"**. Ces expériences ont démontré non seulement que ce nouveau droit pouvait être mis en place, mais qu'ils ne donnaient pas lieu à une explosion des absences. Pourtant les préfets, sur ordre du gouvernement, ont systématiquement attaqué ces décisions. Le gouvernement refuse l'idée d'une fonction publique progressiste et émancipatrice qui approfondisse les droits des agents et des femmes en particulier.

Au lieu d'attaquer ces décisions progressistes, le gouvernement aurait dû profiter du décret pour leur donner une assise réglementaire. **La CGT propose la mise en place d'ASA spécifiques**, contingentées sur l'année, assimilées à du temps de travail effectif et prises sur simple déclaration de l'agente, pour faire face aux douleurs menstruelles, à l'endométriose, aux troubles liés au cycle, à la ménopause ou à d'autres réalités hormonales qui peuvent empêcher de travailler sans être reconnues comme maladies. **Nous aurions tous et toutes eu à y gagner !**



## Nos revendications

- Un retrait du projet en l'état et la réouverture d'une négociation réelle
- Un décret socle, protecteur et opposable
- Une clause de non-régression pour les droits plus favorables existants
- La transformation des ASA familiales et parentales en droits de plein exercice et opposables
- Un renforcement des droits en matière de :
  - garde d'enfants, handicap, maladies graves ;
  - deuil et délais de route
  - PMA, adoption, parentalité partagée ;
  - santé des femmes et égalité professionnelle.

**CONTACTEZ-NOUS !**

**REJOIGNEZ-NOUS !**



[cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)



05 63 83 30 38

